

CAMBODGE

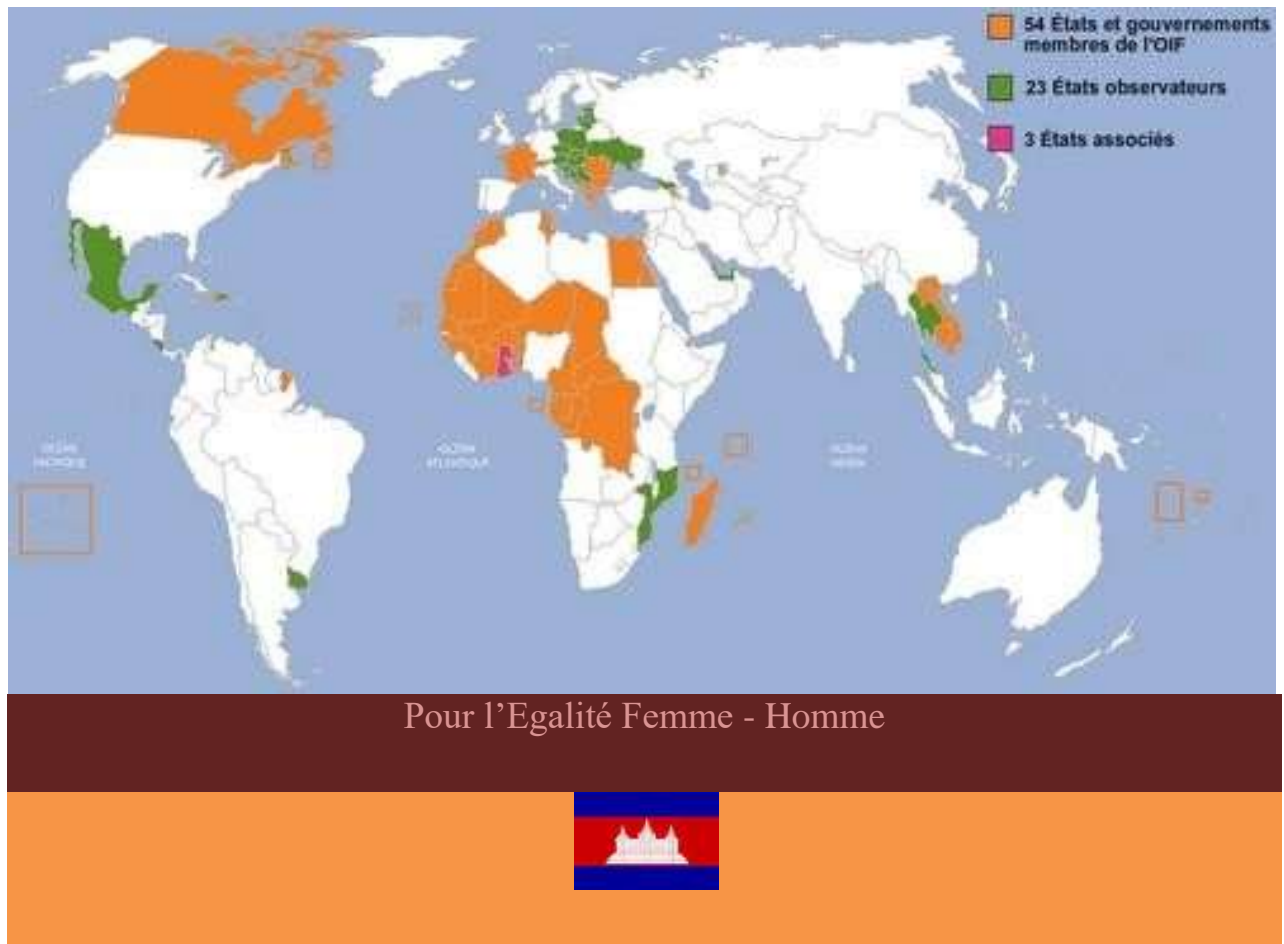


TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME

Le Royaume du Cambodge est un pays d'Asie du Sud-Est, peuplé d'environ 16,2 millions d'habitants avec une espérance de vie de 69,5 ans selon une estimation de l'ONU datant de 2018. Ce royaume dont le régime est une monarchie constitutionnelle a pour capitale Phnom Penh. Le Cambodge est l'État successeur de l'Empire khmer hindouiste et bouddhiste qui régna sur pratiquement toute la péninsule d'Indochine entre le XIème et le XIVème siècle. Le Cambodge est entouré par la Thaïlande, le Laos et le Vietnam. Sa superficie est de 181.035 km² et sa bordure maritime, longue de 443 km, donne sur le golfe de Thaïlande. Il possède trois grandes chaînes de montagnes: celle de l'Éléphant au Sud, celle des Cardamomes à l'Ouest et la Cordillère annamitique à l'Est. Les citoyens du pays portent le nom de Cambodgiens ou Khmers en référence à l'ethnie khmère. La majorité des Cambodgiens sont de religion bouddhiste Theravada (plus de 90% de la population, religion d'État), bien que le pays compte une communauté musulmane Cham (moins de 5 %) ainsi que quelques tribus des montagnes et une

communauté chrétienne. Le Cambodge est membre de l'ASEAN (Association of South-East Asian Nations) depuis 1999.

Depuis les élections de 1993, le Cambodge a lutté pour mettre un terme à son passé et rétablir une base solide pour la démocratie et la protection des droits individuels de ses citoyens.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels :

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, New York, 18 décembre 1979 (CEDEF/CEDAW)	Date de signature : 17 octobre 1980
		Date d'adhésion : 15 Octobre 1992
	Protocole facultatif à la CEDEF , New York, 6 octobre 1999	Date de signature : 11 Novembre 2001
		Date de ratification : 13 Octobre 2010
	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, New York, 16 décembre 1966 (PIDESC)	Date de signature : 17 Octobre 1980
		Date d'adhésion : 26 Mai 1992
	Convention relative aux droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989 (CDE)	
		Date d'adhésion : 15 Octobre 1992
	Résolution 1325 adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité des Nations unies portant sur le droit des femmes, la paix et la sécurité	Adhésion
	Statut de Rome du 17 juillet 1998, entré en vigueur le 1 ^{er} juillet 2002	Date de signature : 23 Octobre 2000
Date de ratification : 11 Avril 2002		
Déclaration de Beijing et Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes du 15 septembre 1995	Adhésion	
Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. Résolution: « Mettre fin à la mutilation génitale féminine » du 26 novembre 2012	Adhésion	

ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

La Constitution cambodgienne, en particulier ses articles 31.1 et 45.1, accepte la définition telle que prévue dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour une application sur la base de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle affirme également que toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes seront abolies.

En outre, l'article 46 de la Constitution du Cambodge de 1993 dispose que *“l'Etat et la société créent les conditions pour permettre aux femmes, spécialement celles des zones rurales, de bénéficier de l'assistance en vue d'avoir une profession, de recevoir des soins médicaux, de scolariser leurs enfants et de vivre décemment”*. Et l'article 73 du même texte de renchérir *“l'Etat se préoccupe des enfants et des mères. L'Etat crée des garderies et aide les femmes ayant beaucoup d'enfants à charge et n'ayant pas de soutien”*.

En 2005, une Loi sur la prévention de la violence domestique et sur la protection des victimes fut adoptée.

Le législateur cambodgien a aussi adopté une Loi sur la suppression du trafic humain et de l'exploitation sexuelle en 2007.

Cependant, il n'y a pas de mécanismes concrets permettant d'assurer la réparation pour les exactions dont ont été victimes les femmes sous le régime des Khmers rouges, qu'il s'agisse de viols, de mariages forcés ou de tortures sexuelles, entre autres. En dépit de la protection constitutionnelle des droits des femmes dans le travail, la protection des travailleurs domestiques n'est pas prévue par la quasi-totalité des dispositions du Code civil.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES : MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Le Cambodge n'a pas remis son rapport, attendu en octobre 2017, sur la mise en œuvre des recommandations formulées en 2013 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (ONU), ni transmis les informations demandées sur les violences sexuelles et liées au

genre en particulier sur les réparations et la protection des victimes.

Toutefois, quelques efforts ont été enregistrés pour la mise en œuvre des textes visant l'égalité femmes-hommes.

Mécanismes institutionnels

Le Ministère de la Condition féminine, le Conseil national des femmes du Cambodge (*Cambodian National Council of Women - CNCW*) et l'Observatoire de genre sont les organes gouvernementaux nationaux qui favorisent l'égalité des sexes au Cambodge. Il y a aussi des ONG comme Destination Justice, la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LICADHO), Genre et développement pour le Cambodge, etc. qui œuvrent dans ce domaine.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes au Cambodge et des avancées notoires, il existe encore dans divers domaines de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

➤ Santé et social

- **LES AVANCÉES**

La Loi de 1989 sur le mariage souligne les droits de protection des femmes (et les hommes) contre les mariages forcés et interdit la polygamie. Elle garantit également les droits de la femme en matière de divorce et d'entretien des enfants. A cet égard, Kim Sathavy, juge à la Cour suprême du Cambodge, en parlant des femmes dans une interview à l'occasion du 8 mars 2017, reconnaît "qu'elles ont sur le papier les mêmes droits que les hommes mais les mentalités n'ont pas changé aussi vite". Dans la pratique, très peu de ces droits basiques sont assurés légalement. On note aussi l'érection d'un Ministère en charge des Affaires féminines dont l'une des missions est de changer la mentalité de la société cambodgienne qui a une image préconçue des femmes.

- **LES OBSTACLES**

Les discriminations fondées sur le sexe sont solidement ancrées dans le tissu social au Cambodge, en raison d'une mentalité traditionnelle peu ouverte au changement. Ce que témoigne la Ministre cambodgienne en charge des Affaires féminines, Ing Kantha Phavi, en ces termes "Le Ministère pour les Affaires féminines est un ministère travaillant pour le changement dans le comportement sociétal,

un changement dans les normes sociétales. Et c'est un travail de longue haleine" (interview du 8 mars 2017).

La condition de la femme laisse encore à désirer, comme en témoigne la prostitution qui est souvent considérée par certaines filles comme un moindre mal : 20% des travailleuses du sexe (parmi lesquelles 1/3 environ étant encore mineures).

Le Cambodge n'a pas l'infrastructure nécessaire pour soutenir les victimes de violence familiale, par exemple des refuges ou un système fournissant un soutien psychologique.

On signale aussi le manque d'établissements de services sociaux au Cambodge afin d'aider les femmes qui fuient la violence.

Dans beaucoup de circonstances, les relations extra-conjugales avec des prostituées sont acceptées par les épouses. Cette tendance présente des risques sérieux sur la santé des femmes cambodgiennes.

En 2002, l'UNICEF rapportait qu'il y'avait une augmentation importante de la transmission du VIH/SIDA d'homme à femme et de femme à enfant (estimation de 30.000 orphelins VIH+ âgés de moins de 15 ans).

Faible taux d'éducation et de sensibilisation notamment chez les femmes LBT (lesbienne, bisexuelle, transgenre) favorisant ainsi les risques de transmission de maladies sexuellement transmissibles.

➤ Education et Culture

- LES AVANCÉES

L'enseignement fait l'objet des articles 65 à 68 de la Constitution de 1993, dans laquelle il est prévu que « *l'État doit favoriser le droit du citoyen à une éducation et assurer gratuitement un enseignement public primaire et secondaire d'au moins 9 ans* ».

Depuis la fin de la guerre civile, les différentes études de l'UNESCO montrent des progrès sensibles dans les domaines de la scolarisation et de la parité filles / garçons au primaire.

Le taux d'alphabétisation dans ce pays est de 80 % selon une étude menée par l'ONU en 2018.

Avec la mondialisation et la révolution numérique, les femmes instruites cambodgiennes s'ouvrent davantage à l'extérieur en échangeant avec des femmes leaders d'autres contrées du globe. Cela a favorisé des regroupements de femmes au Cambodge pour défendre des causes communes.

- **LES OBSTACLES**

Bien qu'il y ait eu un effort concerté pour éduquer les femmes et leur faire prendre conscience de leurs droits, beaucoup de femmes restent ignorantes et vulnérables. C'est un problème particulier dans un pays où les niveaux de l'enseignement et de l'éducation sont bas. En raison de la crise sociologique due aux années de guerre et de désordres, les femmes cambodgiennes n'ont pas les bases de réseaux bien établis de groupes de femmes et de guides que l'on peut trouver dans les pays voisins comme la Thaïlande et les Philippines. Elles ont rarement accès à l'enseignement et beaucoup restent ignorantes et vulnérables. Cet aspect alarmant s'explique en partie par la destruction des équipements éducatifs sous le régime Khmer rouge prolongé par la guerre civile qui s'est étendue jusqu'aux années 1990. Il peut aussi s'expliquer par un contexte d'attitude traditionnelle sexiste vis-à-vis des femmes. Dans les foyers pauvres, l'éducation est donnée en priorité aux garçons plutôt qu'aux filles, destinées au travail domestique.

Les femmes éprouvent des difficultés pour accéder à des domaines innovants dans l'enseignement. Elles peinent également à se hisser au niveau de la recherche notamment dans l'enseignement supérieur où il est noté une présence féminine très faible. En effet, sur les cinq éditeurs du Code constitutionnel cambodgien (1ère édition), il n'y avait aucune femme en raison du manque de femmes professeures de droit constitutionnel.

Le manque d'éducation empêche gravement, pour les femmes, leur apprentissage des droits à l'égalité et à la protection conformes à la loi. Ceci peut les rendre vulnérables vis-à-vis des violences et autres abus domestiques.

➤ **Parité**

- **LES OBSTACLES**

Malgré de nombreuses réalisations en si peu de temps, le Cambodge a encore de nombreux défis à relever :

- Un déficit criard de femmes instruites
- Les stéréotypes socioculturels
- La pauvreté
- Sous-représentation des femmes dans les instances électives (Communes, Parlement, etc.)

- Les inégalités entre les hommes et les femmes en dépit de la reconnaissance dans la Constitution de 1993 du principe de la parité entre les sexes.

Bien que le nombre de femmes élues à la tête d'une commune ait augmenté avec le scrutin local de 2017, le nombre total de femmes siégeant dans les conseils municipaux a diminué.

A la date de mars 2018, le Cambodge compte environ trente Ministères et seulement trois d'entre eux sont dirigés par des femmes. Les femmes cambodgiennes souffrent de la discrimination à cause de leur manque d'instruction et de connaissance de leurs droits. De plus, les stéréotypes pèsent encore dans les mentalités et le code de la femme appelé « ChbabSrey », largement enseigné, attribue toute une série de devoirs moraux aux femmes qui sont considérées comme inférieures aux hommes.

➤ Participation politique des femmes

- LES AVANCÉES

Le Gouvernement s'efforce par ailleurs, de promouvoir le rôle des femmes dans le processus politique. Ainsi, à l'occasion du 8 mars 2018, le Premier ministre, Hun Sen, déclare en parlant des femmes : « Si nous ne leur donnons pas de travail, comment peuvent-elles prendre des décisions ? ». Au Parlement le taux de femmes est passé de 5% en 1993 à 18% en 2003 ; et de 7,4% en 1993 à 9,58% au Gouvernement, en 2003.

Depuis les élections nationales de 2013, 91 femmes ont rejoint la politique et occupent des postes tels que ministre principale, ministre ou encore secrétaire d'État.

- LES OBSTACLES

L'intégration de la sexospécificité dans la politique nationale cambodgienne n'est pas des plus belles réussites. De manière générale, les lois ne sont pas pleinement mises en œuvre. Ce qui explique pourquoi les mesures prises au niveau politique ne sont pas toujours efficaces.

➤ Paix, sécurité et gestion des conflits

- LES AVANCÉES

- Après plusieurs années de conflit interne, le Cambodge s'est résolument engagé dans un processus de paix et de réconciliations nationales impliquant l'ensemble des citoyens du pays et surtout les femmes.

- Des efforts ont été déployés par le Gouvernement et le peuple cambodgien pour consolider et promouvoir toutes les initiatives visant à valoriser le rôle essentiel que jouent les femmes dans la transmission des valeurs de la culture de la paix.
 - Le Gouvernement s'est également engagé à mettre en place un projet mobilisateur pour la culture de la paix au Cambodge dans lequel sont engagés l'ensemble des acteurs de la société (enfants, jeunes et femmes).
- **LES OBSTACLES**
 - Les femmes cambodgiennes n'ont pas l'habitude de s'impliquer dans un mouvement ou un parti politique.
 - Le niveau d'éducation reste trop bas chez elles. Seul un cinquième des femmes ont fait des études et commencent à percevoir l'enjeu que représente la démocratie comme vecteur de changement social et le rôle qu'elles peuvent elles-mêmes jouer dans cette transformation.
 - Les femmes représentent 60 à 65% de la population cambodgienne et elles ne se rendent toujours pas compte de leur poids. La reconstruction de la société et la consolidation de la paix doivent forcément passer par elles.
 - Les femmes ne bénéficient pas d'une éducation à la démocratie, à la prise de responsabilité sociale et à la défense de leurs droits encore moins à l'implication massive dans les différents secteurs de sécurité.

Au sortir de la guerre des années 70, plusieurs foyers étaient dirigés par des femmes. De facto, elles deviennent très souvent chefs de ménages avec des conditions de vie très dures : pauvreté féminisée, analphabétisme, trafic de femmes et de fillettes, fort taux de prévalence du Sida. Dans les campagnes, un ménage sur quatre est géré par une femme et à Phnom Phen, la capitale, un sur trois.

➤ **Violences basées sur le genre**

- **LES AVANCÉES**

La Loi de 2005 *portant prévention de la violence familiale et protection des victimes* criminalise la violence familiale, mais elle ne prévoit pas de sanctions. La violence familiale est passible d'une peine d'emprisonnement, suivant les dispositions du Code criminel, pouvant aller d'un an à quinze ans.

Le Gouvernement royal du Cambodge déclare que : « Le trafic de femmes et d'enfants est la pire forme de violence contre les femmes ». En plus de la proscription de la prostitution, en 1996 le Gouvernement a promulgué une loi sur la suppression des kidnappings, le trafic, la vente et l'exploitation des personnes humaines. Cette loi a été jugée insuffisante pour combattre le problème.

Un Plan national pour la prévention de la violence à l'égard des femmes a été adopté ; ceci, en application de la Loi sur la prévention de la violence domestique et la protection des victimes.

Un manuel sur les droits des femmes a été élaboré par le Ministère des Affaires des femmes en collaboration avec l'Open Institute et l'organisation internationale Peace and Development. Ce manuel répond à un besoin d'information sur les lois et services dont les femmes ont besoin. Il a été conçu et écrit en langage accessible aux décideurs, aux activistes et aux ONG, afin de les aider à travailler de plus près avec les gens dans leur communauté, surtout avec les femmes en milieu rural et éloigné. Le livre apporte une meilleure compréhension des droits des femmes afin d'améliorer leurs vies et contribuer à l'égalité des sexes au Cambodge.

- **LES OBSTACLES**

Au-delà de la modification de l'environnement culturel dans lequel elles ont été éduquées, les problèmes les plus urgents rencontrés par les femmes sont l'augmentation de la violence conjugale, l'exploitation et la pauvreté.

- La violence familiale au Cambodge est répandue et courante et il s'agit d'un problème important. Au moins 25% des femmes au Cambodge ont été victimes de violence familiale.
- Aussi, 20% des femmes mariées au Cambodge ont été victimes de violence familiale aux mains de leurs maris. Il y'a eu, en 2012, au moins 1.089 cas de violence familiale contre des femmes et des enfants.

En 2012, parmi les meurtres liés à la violence familiale, on comptait des cas « brutaux » au cours desquels les corps avaient été taillés en pièce et de l'acide avait été versé sur les victimes.

La violence familiale au Cambodge est liée à la pauvreté et au manque d'éducation, et elle est particulièrement élevée à la campagne où les taux d'alphabétisation sont faibles.

Dans de sérieux cas d'exploitation et d'abus, les femmes se sentent souvent obligées d'adhérer à des formes traditionnelles d'arbitrage communautaire et acceptent une compensation monétaire plutôt

que de poursuivre légalement les présumés coupables pour les crimes perpétrés contre elles.

En outre, plutôt que d'être perçue comme un crime, la violence familiale est souvent considérée comme une affaire privée ou domestique.

Cependant, la majorité des femmes cambodgiennes ne connaissent pas la loi qui les protège contre les violences en raison du taux élevé d'analphabétisme chez elles et de la quantité limitée d'informations disponibles au sujet de la loi.

➤ Accès à la justice

• LES AVANCÉES

- La primauté du droit est faible au Cambodge, mais le pays a de fortes traditions de règlement informel des conflits à l'extérieur du système judiciaire. Certaines femmes se tournent vers les chefs de village pour résoudre des problèmes de violence familiale. Cette pratique a donné des résultats mitigés et peu de poursuites. D'après le Phnom Penh Post, 80% des affaires civiles touchant des personnes pauvres sont réglées à l'extérieur des voies juridiques officielles. Il existe 31 Centres de justice alternative dans les provinces et la capitale, où les affaires sont réglées devant un chef local de commune ou un gouverneur.
- De par la loi, les femmes et les mineurs bénéficient de protections spéciales dans le système pénal. Ils doivent être placés dans des cellules séparées et des gardiens femmes doivent accompagner les gardiens hommes quand ils sont dans les bâtiments et cellules réservés aux femmes.
- La prévalence des tortures habituelles des prisonnières a diminué depuis 1995. Ceci en raison de la surveillance plus étroite, aux pressions et à une meilleure conscience par les autorités carcérales des règles et règlements régissant les détenus dont ils ont la charge.
- Il y a une modernisation de la justice, notamment sur l'accès à l'information juridique et sur la formation des personnels de justice.

- **LES OBSTACLES**

Il y a une absence totale d'application de la CEDEF dans le système juridique interne du Cambodge ce qui ne favorise pas l'accès des femmes à la justice.

Un des plus importants obstacles pour l'application de la CEDEF est le système légal qui est faible et rarement capable de condamner les cas de discrimination sexuelle. Il y a une aide légale spécifique dans les cas criminels mais les femmes ont tendance à compter davantage sur l'aide des ONG qui peuvent les assister en amenant les cas devant les tribunaux.

Selon le PNUD et VBNK 4, les femmes qui intentent des poursuites dans des cas de violence familiale se heurtent souvent à des systèmes juridiques discriminatoires qui soutiennent les hommes et mettent trop souvent l'accent sur la réconciliation en guise de solution.

Il ressort aussi que le nombre d'avocats qualifiés et de juges sensibilisés aux causes des victimes de violence familiale au Cambodge est insuffisant pour venir en aide à ces dernières.

Il ressort également que la plupart des femmes cambodgiennes n'ont pas les moyens de payer les frais de justice pour porter une cause de violence familiale devant les tribunaux ou pour se procurer un certificat médical prouvant la violence physique subie.

Le déficit d'éducation des femmes est une source d'ignorance pour elles des voies et moyens pour intenter une action en justice.

➤ **Accès aux ressources**

- **LES AVANCÉES**

Le taux de participation des Cambodgiennes au marché du travail est très élevé par rapport à celui de la région: 71% des femmes de 15 ans et plus travaillent.

Les femmes comptent pour plus de la moitié de la main-d'œuvre (52 %) et 83 % d'entre elles travaillent à leur propre compte ou comme travailleuses familiales non rémunérées.

Souvent victimes de pauvreté, le droit à un travail sûr et digne est une condition essentielle pour elles. A ce titre la production d'artisanat constitue une alternative intéressante pour des groupes de femmes. Cette activité leur procure une occasion de s'organiser et d'obtenir un revenu direct qui est particulièrement important lorsque les revenus issus de l'agriculture ou de la pêche sont menacés.

L'artisanat est une source de revenus facilement accessible pour les femmes. Pas besoin de machines sophistiquées, ni de grands centres industriels. Les artisanes peuvent souvent travailler chez elles et adapter leurs horaires à leur vie familiale. Accéder à un revenu propre, c'est pour les femmes, le pouvoir aussi d'en déterminer l'utilisation. Les femmes ne suivent pas uniquement une logique économique (augmenter ce revenu), mais tentent en même temps de répondre à des besoins individuels ou collectifs : l'alimentation et la santé de la famille (surtout pour leurs enfants), le paiement des frais scolaires (surtout pour les filles), la formation de jeunes,...

En fin 2014, le Ministère cambodgien du Travail et de la Formation professionnelle adopte une nouvelle réglementation sur « les conditions de travail et les règles de sécurité et de santé au travail des entreprises et établissements de divertissement ». Cette mesure favorise de meilleures conditions de travail.

On note aussi la mise en place d'une ligne téléphonique permettant aux femmes travailleuses de dénoncer les éventuels abus rencontrés dans les lieux de travail.

- **LES OBSTACLES**

- Les femmes exploitent généralement des microentreprises informelles hors d'atteinte des politiques et réglementations censées protéger leurs intérêts.
- Les femmes bénéficient d'opportunités moindres que leurs homologues masculins;
- Elles s'engagent insuffisamment sur le marché du travail formel et subissent de piètres conditions de travail et qualités d'emploi,
- Une division du travail obéissant à des stéréotypes,
- Un manque d'autonomisation, une inégalité salariale à poste égal et un accès restreint aux services et aux ressources de base, tels que la terre et le crédit.
- Plus de la moitié des pauvres sont des femmes vivant dans les zones rurales.
- Des disparités fondées sur le genre existent dans certaines professions et industries, avec une évolution de l'agriculture vers l'industrie et les services pour les deux sexes. Mais les tâches ménagères, les soins aux enfants et un faible niveau d'éducation et de formation entravent l'accès des femmes au marché de l'emploi.
- La discrimination sur leur lieu de travail
- Les travailleurs notamment celles qui sont dans le secteur du « divertissement pour adultes » (expression qui renvoie aux travailleurs dans des hôtels, restaurants, maisons d'hôtes, salons de karaoké, discothèques, bars à bière, casinos, etc.) sont exposés à toute une série de

problèmes de santé et de sécurité et encourent souvent un risque plus élevé d'infection par le VIH.

- Les employeurs engagent davantage des femmes et des enfants, car ils ont généralement une moindre connaissance de leurs droits en matière de rémunération et acceptent toutes les conditions de travail. En théorie, les femmes devraient recevoir une rémunération égale à celle des hommes. Cependant, on estime que le salaire moyen des femmes est de 30% inférieur à celui des hommes pour un travail comparable.
- Les femmes consacrent une grande partie de leur temps aux travaux domestiques parfois au détriment d'une autre activité professionnelle.

RECOMMANDATIONS

- Arrêter les actes d'intimidation et de menace à l'encontre des organisations de la Société civile.
- Cesser les arrestations et les emprisonnements arbitraires des militants des droits de l'homme.
- Mener des campagnes de sensibilisation sur le contenu des textes juridiques relatifs aux droits des femmes (seuls 20% des couples ont un certificat de mariage en milieu rural).
- La Société civile doit s'engager dans des campagnes d'éducation publique notamment à travers des ateliers de formation pour conscientiser davantage les femmes sur le droit de la famille entre autres droits.
- Les femmes doivent désamorcer peu à peu l'idée qu'un homme a le droit de les frapper à loisir,
- Les autorités doivent encourager les filles à poursuivre leurs études en octroyant des bourses d'excellence, à s'impliquer dans la société et à occuper des postes d'envergure.
- Des programmes éducatifs et pédagogiques devraient permettre de changer les mentalités et autonomiser les femmes.
- Il faut également travailler à une diminution de l'écart entre les taux de scolarisation filles-garçons et « Mettre les filles à l'école ».
- Les femmes doivent être éduquées sur les risques et les mesures préventives nécessaires pour arrêter la propagation du VIH/SIDA.
- Ébranler les stéréotypes bien enracinés, prévenir la précarité de la condition féminine et mettre hommes et femmes sur un pied d'égalité.

- Intégrer le genre dans la politique commerciale pour la contribution des femmes et leur autonomisation dans les activités économiques.
- Améliorer les opportunités économiques des femmes notamment dans le cadre du développement pour réduire considérablement la pauvreté à laquelle fait face le Cambodge.
- Obtenir un appui financier suffisant, améliorer les compétences des femmes et, surtout, renforcer l'appui structurel afin d'intégrer de manière systématique la dimension genre dans les divers secteurs.
- Le Ministère des Affaires féminines doit également collaborer avec de hauts responsables politiques et s'assurer d'un appui haut placé pour inscrire l'égalité hommes-femmes au rang de priorité nationale placée sous la responsabilité des ministères de tutelle.
- Ce Département ministériel devra aussi collaborer avec l'Institut national de statistique pour garantir que les enquêtes nationales fournissent les informations nécessaires pour cerner la contribution, le rôle et les contraintes des femmes dans l'économie. Il s'agit de recueillir des données fiables et désagrégées dans divers secteurs pour ajuster les politiques et les plans de développement.

NB: Le RF-EFH soutient le pays dans son processus de former les officiels du gouvernement, les hommes de loi et la police à tous les niveaux de l'Administration sur l'importance du renforcement des droits de la femme et l'utilisation effective de sanctions légales contre ceux qui violent ces droits fondamentaux.

Documents consultés

- Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LICADHO),
<http://www.licadho-cambodia.org/programs-french.php>
- Genre et développement pour le Cambodge (Gender and Development for Cambodia - GADC)
- L'Association pour les Droits de l'Homme et le développement au Cambodge (ADHOC),
<http://adhoc-cambodia.org/>
- PNUD et VBNK
- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/cambodge/presentation-du-cambodge/>
(13/06/2019)



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme



- https://www.youtube.com/watch?time_continue=154&v=PM5aKucGEpM (13/06/2019)
- <https://www.courrierinternational.com/article/egalite-hommes-femmes-au-cambodge-se-bat-pour-dire-adieu-au-patriarcat> (13/06/2019)
- <https://lepetitjournal.com/cambodge/communaute/celine-martin-les-femmes-cambodgiennes-sont-sources-dinspiration-225175> (13/06/2019)
- L'Observatoire de genre du Cambodge, lancé en mai 2010
- https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/features/WCMS_318436/lang--fr/index.htm (13/06/2019)
- Le Centre Cambodgien pour les droits de l'Homme (menacé de fermeture en novembre 2017 par le Premier ministre, Hun Sen)
- <https://lepetitjournal.com/cambodge/actualites/plus-de-femmes-au-gouvernement-cambodgien-226061> (13/06/2019)
- Rapport 2017 / 2018 d'Amnesty international